



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

**BULLETIN HEBDOMADAIRE**

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°358 DU 20 AU 26 FEVRIER 2023**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été répertoriée comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 2 retrouvés cadavres, 1 membre du parti CNL victime d'arrestation arbitraire et 1 victime de violence basée sur le genre.

Parmi les victimes figurent 2 filles tuées et toutes retrouvées cadavres.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été relevées en province Cibitoke.

## **LES GRANDS TITRES**

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

**II. DES FAITS SECURITAIRES**

## CONTENU

|                                                                                                 |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....</b> | <b>3</b> |
| <b>I.1. DU DROIT A LA VIE .....</b>                                                             | <b>3</b> |
| <b>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</b>                                 | <b>3</b> |
| <b>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</b>                              | <b>3</b> |
| <b>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....</b>                                               | <b>4</b> |
| <b>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</b>                                            | <b>4</b> |
| <b>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</b>                                                          | <b>4</b> |
| <b>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....</b>                                       | <b>4</b> |
| <b>II. DES FAITS SECURITAIRES.....</b>                                                          | <b>4</b> |
| <b>III. CONCLUSION.....</b>                                                                     | <b>5</b> |

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                 |                                                                                         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CDS</b>      | : Centre de Santé                                                                       |
| <b>CNDD-FDD</b> | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie |
| <b>CNL</b>      | : Congrès National pour la Liberté                                                      |
| <b>ECOFO</b>    | : Ecole Fondamentale                                                                    |
| <b>OPJ</b>      | : Officier de Police Judiciaire                                                         |

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### ***Une personne tuée en commune Nyanza-lac, province Makamba***

En date du 24 février 2023, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, un nommé Ntirampeba, boutiquier, âgé de 22 ans, originaire de la colline Gatereni, commune Gitanga, province Rutana, a été battu à mort par Ndayisaba Ramsès alias Paré, chef de colline Bukeye, Augustin Basabose alias Mahuba, responsable du parti CNDD-FDD sur cette même colline et Niyonkuru sylvestre alias Mubara, responsable des jeunes Imbonerakure sur ladite colline. Selon des sources sur place, Ntirampeba et son ami vivaient ensemble et étaient tous boutiquiers du commerçant Damas. Les présumés auteurs l'accusaient de truquer sa balance pour acheter du maïs aux habitants de la localité. La victime a fini par rendre l'âme à son domicile

après avoir été battu plusieurs coups de bâtons et secouer sa tête contre la terre. Ramsès Ndayisaba l'a mise sur une moto et conduite vers la pharmacie de cette colline pour lui procurer des médicaments puis l'achemina à son domicile. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs voulaient l'enterrer à la va vite mais un membre de la famille de la victime, officier de l'armée Burundaise basée à Bujumbura, a téléphoné l'administrateur de la commune Nyanza-lac qui par la suite a ordonné aux policiers du commissariat de police de Nyanza-lac d'aller prendre le corps pour aller le déposer à la morgue de l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac en attendant des enquêtes y relatives. Augustin Basabose et Sylvestre Niyonkuru ont été arrêté en date du 25 février 2022, puis ont dénoncé Ramsès qui a été arrêté en date du 26 février 2023 puis conduit au cachot du parquet de Makamba.

#### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Une personne tuée en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 24 février 2023, sur la colline Ruhinga, commune Mugamba, province Bururi, Mélance Nkurunziza, âgé de 40 ans, natif de la colline Kiyange, commune Gisozi, province Mwaro, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Mélance Nkurunziza s'était rendu au marché de la localité de Kavovo sis sur la colline et zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon les mêmes sources, au retour du marché, il a croisé un groupe de malfaiteurs qui l'a poignardé et il est mort sur le champ. La victime laisse deux femmes et huit enfants.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega***

En date du 22 février 2023, vers 18 heures, sur la sous-colline Nyabunya, colline Mugitega, zone et commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été découvert par la population dans une plantation d'eucalyptus. Selon l'OPJ Urbain Baranyizigiye, qui s'est rendu sur les lieux, en date du 23 février 2023, vers 11 heures, la victime a été assassinée après avoir été violée car son sous-vêtement avait été jeté à côté du corps. Le corps de la victime avait des signes montrant qu'elle a été égorgée à l'aide d'un objet tranchant. Selon toujours les mêmes sources de cette localité, le corps de la victime a été enterré, en date du 23 février 2023,

vers le soir, au cimetière Bitare, sur ordre de l'administrateur communal, Béatrice Bukuru qui a payé le cercueil, le couvre-lit et a assuré le transport au nom de la commune Bugendana.

##### ***Une personne tuée en commune et province Gitega***

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 février 2023, indique qu'en date du 18 février 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Rukoba, commune et province Gitega, Elias Ndikumana, âgé de 65 ans, a été tué à coups de machettes par des gens non identifiés à son domicile. Selon des sources sur place, après avoir entendu du bruit, Elias est sorti pour voir ce qui se passait et il est tombé dans un groupe des gens qui détruisaient son étable qui l'a tué. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus mais ces malfaiteurs avaient déjà pris fuite.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga***

En date du 21 février 2023, sur la sous-colline Rugerero, colline Kinazi, zone Rugari, commune et province Muyinga, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, a été retrouvé décapité. Selon des sources sur place, cette jeune fille a été tuée par des inconnus qui l'ont surprise à la rivière lorsqu'elle s'y était rendue pour puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, les habitants de cette colline ont mis le corps dans le véhicule de l'administrateur de

la commune Muyinga, Amédée Misago et l'a conduit dans un endroit non connu par notre source.

## **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Une fillette violée en commune et province Muramvya***

En date du 21 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, A.S, âgée de 12 ans, élève en 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Burambana, a été violée par Olivier Igiraneza, âgé de 15 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, la victime venait d'une boutique au centre de négoce de Mubarazi pour des achats divers. Arrivée tout près d'un petit buisson, il l'a interceptée et l'a prise par force pour la violer.

Selon les mêmes sources, les passants qui ont entendu les cris de la fille sont intervenus mais l'acte avait été déjà consommé. Ils ont appelé les parents de la victime qui l'ont immédiatement amenée au CDS Muramvya tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au poste de police de la colline où il a passé la nuit. Selon toujours les mêmes sources, les tests médicaux ont prouvé qu'il y a eu viol et le présumé auteur a été acheminé au commissariat provincial de la police où il est incarcéré en attendant le jugement.

## **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

### **I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihanga, province Bubanza***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 février 2023 indique qu'en date du 19 février 2023, vers 16 heures, à la 4<sup>ème</sup> avenue, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Léonard Nsabiyumva, membre du parti CNL, fournisseur des briques cuites et des pierres de construction, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par Olivier Nzitunga, responsable des Imbonerakure sur la sous-colline Buringa. Selon des sources sur place, Léonard ne savait pas qu'on a suspendu la célébration du 4<sup>ème</sup> anniversaire de son

parti et s'est rendu à Bujumbura Mairie, au quartier Ngagara où était prévu cette célébration. Selon les mêmes sources, il a été arrêté par Olivier Nzitunga, à la 4<sup>ème</sup> avenue, et a été conduit au pont de la rivière Mpanda où le commissaire communal l'attendait pour l'embarquer et le conduire à la prison de Bubanza. En date du 20 février 2023, la famille s'est rendu à la maison d'Olivier Nzitunga pour demander le motif de l'arrestation de Léonard mais celui-ci n'a pas répondu. Après, la famille s'est rendu à la prison de Bubanza où elle a trouvé la victime.

## **II. DES FAITS SECURITAIRES**

#### ***Une personne blessée en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

En date du 22 février 2023, vers 4 heures du matin, sur la colline Munyinya, zone Bumba, commune Bukinanyana, David Gahungu, âgé de 57 ans, a été blessé par Révérien Irangarukiye, Isaac Niyonkuru, Pascal Ntahondi, Gilbert Bararunyeretse et Isaac Nindengeye munies des gourdins et machettes qui lui ont intercepté quand il venait informer le chef de colline qu'il y a une délégation du ministère qui allait venir lui attribuer une propriété. Selon des

sources sur place, la victime avait un conflit foncier avec sa famille. Selon les mêmes sources, cet incident s'est produit au moment où il était prévu le même jour une descente d'une équipe du ministère de la justice qui allait attribuer une propriété à David Gahungu, lui léguée par ses ancêtres. Les voisins sont vite intervenus et la victime a été conduite à l'hôpital de Ndora puis transférée dans l'un des structures de Bujumbura pour les soins intensifs. Les présumés auteurs ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

### *III. CONCLUSION*

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également un cas lié aux faits sécuritaires en province Cibitoke.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.